



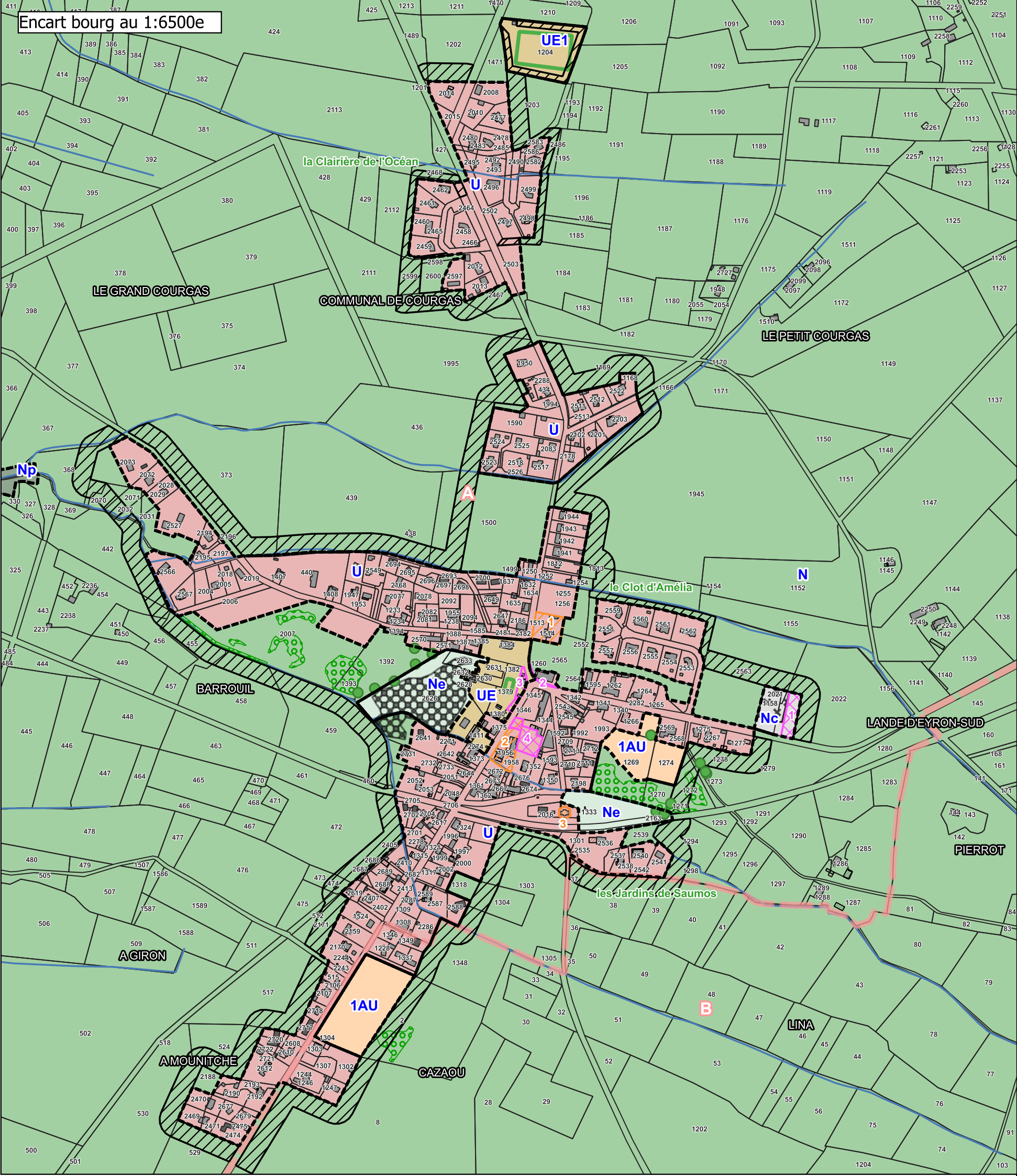
PLAN LOCAL D'URBANISME

4. PLAN DE ZONAGE ET DE RESERVATIONS

Echelle 1:10000e

PLU arrêté en conseil municipal le 16 juillet 2025
PLU approuvé en conseil municipal le

Plan réalisé en Février 2025



LEGENDE	
Zones du PLU	
Zones urbaines (U)	Zones agricoles (A)
U - zone urbaine à vocation principale d'habitat	A - zone agricole
UE - zone urbaine à vocation d'équipements et de commerces	Zones naturelles (N)
ESI - zone urbaine à vocation d'entrepôt des services techniques ou de stockage	Np - zone de stricte protection du patrimoine bâti et paysager à protéger
Zones à urbaniser (AU)	Ns - à dominante naturelle et agricoles
IAU - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat	Np-règlement public à l'égout
Np-règlement public à l'égout	Np-règlement public à l'égout
Prescriptions	Autres Informations
Emplacement réservé (ER)	Sections cadastrales
Bâtiment identifié pour changement de destination	Bâtiment ayant mauvaise réputation
Patrimoine bâti à protéger	Terrain de sport
Patrimoine bâti et paysager à protéger	
Espaces boisés classés (EBC)	
Eléments de paysage protégés pour des motifs d'ordre écologique	
Lignes et zones frontalières soustraites aux effets des risques protégés	
Bande inconstructible de protection pour le littoral (BIC)	